

# LE LOGEMENT

- le logement social
- la lutte contre l'habitat indigne
- la rénovation des logements

# LE LOGEMENT SOCIAL DANS LE GERS

- un taux d'équipement sur le département relativement faible
- un parc de 5 500 logements HLM et 700 logements communaux

# LE LOGEMENT SOCIAL DANS LE GERS

- des besoins sur l'est du département et dans une moindre mesure sur le secteur d'Auch
- des possibilités dans les bourgs les plus importants équipés de services

# LE LOGEMENT SOCIAL DANS LE GERS

- un financement spécifique pour des opérations communales de réhabilitation de bâtiments en centre bourg

# LE LOGEMENT SOCIAL DANS LE GERS

- près de 90% des locataires gersois ont des ressources inférieures aux plafonds HLM
- exemple pour un jeune ménage sans enfant : jusqu'à 2 900€ de revenu mensuel

# LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

- quelques milliers de situations dans le Gers ; les ménages peuvent être propriétaires ou locataires
- certains désordres peuvent constituer un danger pour la santé ou la sécurité des occupants

# LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

- le maire doit prendre en compte toute situation portée à la connaissance de la collectivité
- la responsabilité du maire peut être engagée en cas d'inaction

# LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

- des guides sont à votre disposition
- des services peuvent vous accompagner : le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (DDT), l'ADIL, l'ARS

# LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne est en charge :

- de la déclinaison locale de cette politique
- de l'accompagnement des différents intervenants

Important de tenir informé le pôle de l'avancement du traitement des situations

# LES AIDES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE

La rénovation énergétique : une priorité pour le gouvernement.

Des enjeux à la fois :

- sociaux
- environnementaux
- économiques

# LES AIDES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE

Les dispositifs d'aide sont nombreux

Des aides existent quelle que soit la situation du ménage

PROPRIETAIRES OCCUPANTS – famille de 4 personnes  
Travaux de rénovation énergétique

RFR

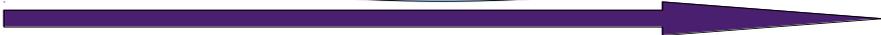
29 271

37 525

50 000



Aide ANAH +  
Prime Etat



Prime  
Exceptionnelle Etat



TVA 5,5%



Crédit d'Impôt Développement Durable



Eco-Prêt à taux zéro



Eco-Chèque Région



Collectivités dans OPAH ou PIG



# LES AIDES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE

2 points d'information dans le Gers :

- l'Espace Info Energie : pour les ménages dépassant les plafonds ANAH et les questions techniques
- l'ADIL : pour les ménages éligibles aux aides de l'ANAH et les questions juridiques

# LES AIDES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE

Quels rôles pour les collectivités :

- communiquer sur les points d'information :  
affichage plaquette et publication dans la revue communale
- conventionner pour mise en place d'une animation locale au sein d'une OPAH

- Vous êtes un **propriétaire occupant** et votre revenu fiscal de référence **ne dépasse pas** le montant correspondant à votre situation familiale dans le tableau ci-dessous ;
- Vous êtes un **propriétaire bailleur** et **les aides de l'ANAH vous intéressent.**

**Contactez :**

**L'ADIL du Gers** (Association Départementale pour l'Information sur le Logement)  
81, route de Pessan - BP 40571  
32022 AUCH Cedex 9  
Tél. : 05 81 32 35 05  
Courriel : [direction@adil32.org](mailto:direction@adil32.org)

- Vous êtes un **propriétaire occupant** et votre revenu fiscal de référence **dépasse** le montant correspondant à votre situation familiale dans le tableau ci-dessous ;
- Vous êtes un **propriétaire bailleur** et vous avez **des questions techniques.**

**Contactez :**

**L'ESPACE INFO ÉNERGIE du Gers**  
CAUE du Gers  
29 Chemin de Baron 32000 AUCH  
Tél. : 05 62 63 49 65  
Courriel : [eie32@wanadoo.fr](mailto:eie32@wanadoo.fr)

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence de l'année n-2 *
1	18 262 €
2	26 708 €
3	32 119 €
4	37 525 €
5	42 952 €
Par personne supplémentaire	+ 5 410 €

\* pour des travaux réalisés en 2014 , il faut prendre en compte le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2013 sur l'année 2012.

# LES AIDES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE

Les dossiers financés par la délégation locale de l'ANAH depuis le 1er janvier :

- 240 logements
- en moyenne, 10 000€ d'aides Etat + ANAH par opération

# LES AIDES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE

Les dossiers financés par la délégation locale de l'ANAH depuis le 1er janvier :

- 240 logements
- en moyenne, 10 000€ d'aides Etat + ANAH par opération